

**OBJET : Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association ASJA, pour l'année 2004**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de budget primitif 2004,

Considérant qu'il est nécessaire de passer convention avec l'ASJA pour l'utilisation de leur subvention,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : autorise le Maire à signer la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'ASJA.

Le Maire,